

NOMINATION DE RÉGISSEURS POUR L'INDUSTRIE
SIDÉRURGIQUE—NOTIFICATION AUX UNITED
STEEL WORKERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je désire poser au ministre du Travail une question qui s'inspire d'un appel téléphonique que j'ai reçu de Toronto immédiatement avant mon arrivée à la Chambre. Le ministre a-t-il dit qu'une copie du décret du conseil qu'il a déposé hier avait été communiquée au représentant des United Steel Workers of America? Ce dernier se plaint de ne pas l'avoir reçu.

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Le conseil n'a rendu le décret que vers quatre heures ou quatre heures et demie hier après-midi. Il a ensuite fallu le signer et remplir les formalités ordinaires. Toutefois, j'ai donné instruction à mon département d'en envoyer immédiatement des copies aux parties en cause. Ce n'est là qu'une question de routine; on procède toujours de cette façon.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Puis-je poser une question se rattachant à celle que l'honorable député de Vancouver-Est vient d'adresser au ministre? A l'heure actuelle, les règlements concernant les salaires autorisent une augmentation de 10 p. 100, ou de 10c. l'heure chiffre maximum. Cette augmentation est-elle obligatoire dans le différend qui existe présentement au sein de l'industrie sidérurgique, ou bien le commissaire est-il autorisé, s'il le juge à propos, à entamer d'autres négociations avec le Conseil du travail en temps de guerre?

L'hon. M. MITCHELL: J'ignore absolument si quelque règlement prescrit un montant fixe. Je dirai aux dirigeants de certains syndicats ouvriers,—ils ne forment qu'une très faible minorité,—que s'ils voulaient bien recourir aux rouages établis, aucune grève n'éclaterait au Canada. Je tiens à dire à l'honorable député, car il convient qu'il le sache, que depuis des années patrons et ouvriers demandent d'être représentés dans les commissions. Aujourd'hui, quelques-uns des jeunes chefs de syndicats, qui n'ont pas l'expérience des hommes âgés comme l'honorable député et moi-même, croient rendre service aux ouvriers syndiqués en refusant de reconnaître les organismes chargés de régler les différends. Lorsqu'ils auront acquis plus d'expérience, ils s'apercevront qu'ils ont tort. Qu'on considère ma propre situation. Ils mettent les gens sur le pavé et ces derniers y restent quelque temps. Ils violent les contrats avec les patrons,—je ne parle pas d'une façon générale, vous savez...

M. GILLIS: Ni des ouvriers des aciéries.

L'hon. M. MITCHELL: Je ne parle pas des ouvriers des aciéries, car ils ne sont pas encore en grève. Ces jeunes chefs jettent donc les gens sur le pavé et, quand ils sont "mal pris", ils s'adressent à moi afin que je les tire d'affaire. Selon moi, le caractère sacré des contrats est la base même de la vie démocratique, et tous ceux, patrons ou ouvriers, qui violent délibérément un contrat, ne rendent service ni à l'association qu'ils sont censés représenter, ni à eux-mêmes, ni au pays.

M. GILLIS: La question que j'ai posée ne justifie guère cette semonce, car j'en suis, moi aussi, pour le caractère sacré des contrats. Mais le différend actuel atteint une forte proportion des ouvriers de l'acier de ma circonscription.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. GILLIS: Il n'y a pas eu de grève. Ces ouvriers ont entamé des négociations.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

LES NATIONS UNIES

REPRÉSENTATION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE LA PAIX À PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je disais, hier, mon espoir d'être en mesure de formuler, aujourd'hui, une déclaration au sujet de la délégation du Canada à la conférence de Paris. Les honorables députés auront retenu ces mots de l'invitation que nous avons acceptée:

Des propositions concernant l'organisation du règlement intérieur soumis à son examen sont remises à l'Ambassade du Canada à Paris.

J'ai adressé un câblogramme à l'ambassade, afin de savoir s'il est possible que j'obtienne ces propositions avant de faire une déclaration à la Chambre. J'espère les obtenir à temps pour formuler ma déclaration demain après-midi.

L'ARMÉE DE RÉSERVE

REMISE D'UN CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. BLACK (Cumberland): Le ministre de la Défense nationale nous dirait-il si l'on songe à donner suite aux vœux de ceux qui ont demandé l'établissement d'un tableau d'honneur pour l'armée de réserve, qui a rendu des services si précieux et s'est si bien acquittée de ses fonctions pendant toute la durée de la guerre? A-t-on l'intention de reconnaître d'une façon particulière les services des membres de la réserve?